

DESCRIPTION

Du métier :

Le technicien supérieur MEC intervient sur tous les corps de métiers lors des phases d'études, de suivi d'exécution des travaux et d'exploitation du bâtiment, pour des projets :

- de construction neuve,
- d'éco-rénovation,
- de réhabilitation,
- de restauration du patrimoine
- de déconstruction.

Il maîtrise l'utilisation des outils numériques collaboratifs de modélisation (maquette BIM), de conception technique, de quantification et d'estimation des ouvrages, et de suivi de l'exécution.

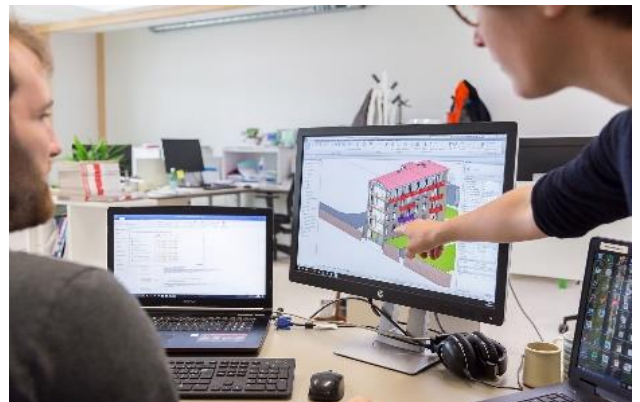
Il intègre dans ses activités les exigences énergétiques et environnementales (consommation énergétique des bâtiments, cycle de vie des matériaux, empreinte carbone...). Il maîtrise l'établissement du coût global : coûts de la construction et de son exploitation.

De la formation :

La formation professionnelle s'appuie largement sur des opérations réelles en cours de réalisation ou récemment achevées. Celles-ci servent de supports à l'apprentissage des savoirs technologiques et économiques.

Un stage de 8 semaines est effectué en fin de 1^{ère} année, validé par un compte-rendu d'activités en milieu professionnel.

Enfin, de nombreuses rencontres avec des professionnels permettent de sensibiliser les étudiants au secteur professionnel.



DOMAINES D'INTERVENTION

Le technicien supérieur MEC peut exercer dans :

☛ un cabinet d'économiste :

où il est un partenaire privilégié de l'architecte, pour décrire les ouvrages et estimer tous les coûts d'une opération d'un client, en tant qu'*économiste*,

☛ une entreprise du BTP :

- en bureau d'études pour préparer une offre de prix, en tant que *technicien d'études de prix*,
- en suivi de travaux pour gérer le budget, en tant que *coordonnateur* ou *conducteur de travaux*,

☛ la fonction publique :

Commune, communauté de communes, Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat, où il assure des missions *d'assistant à maître d'ouvrage*,

☛ un bureau d'ingénierie, une agence d'architecture, un bailleur social :

en tant que *chargé d'affaires, manager de projet, BIM coordonnateur*,...

Il peut devenir également *BIM manager, expert amiable* pour le compte des assureurs, *diagnostiqueur immobilier*, ...

ADMISSION

Elle se fait après l'obtention :

- du BAC PRO Technicien en bâtiment : études et économie
- du BAC PRO Technicien du bâtiment : assistant d'architecte
- du BAC STI2D

Candidature à effectuer sur le site

<https://www.parcoursup.fr/>

ET ENSUITE

Il peut poursuivre ses études vers :

- une licence professionnelle dans le domaine du bâtiment et de la construction ou du Génie Civil,
- une licence mention Génie Civil, puis un master,
- un diplôme d'ingénieur dans le domaine du bâtiment et de la construction ou du Génie Civil,
- une école d'architecture.



HORAIRES HEBDOMADAIRES

DISCIPLINES	Première année	Deuxième année
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL		
Mathématiques	3	3
Culture générale et expression (CGE)	3	3
Physique - Chimie	2	2
Anglais	2	2
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL		
Analyse du projet et de son contexte	17	18
Etude quantitative		
Etudes descriptive et économique		
Analyse et suivi financier		
Suivi technique/Communication & collaboration		
Enseignements professionnels et généraux en co-intervention	3 ⁽¹⁾	2 ⁽²⁾
Accompagnement personnalisé	1	2
HORAIRE TOTAL	31	32

(1) : co-intervention d'un enseignement professionnel avec mathématiques (1h), CGE (1h), anglais (1h).

(2) : co-intervention d'un enseignement professionnel avec physique - chimie (1h), anglais (1h).

